

Les outils de mesure de la qualité de l'air en Franche-Comté

Le ministère en charge de l'environnement définit les réglementations relatives aux polluants atmosphériques et met en œuvre **la surveillance de la qualité de l'air** en garantissant le respect des modalités de surveillance conformément aux dispositions européennes.

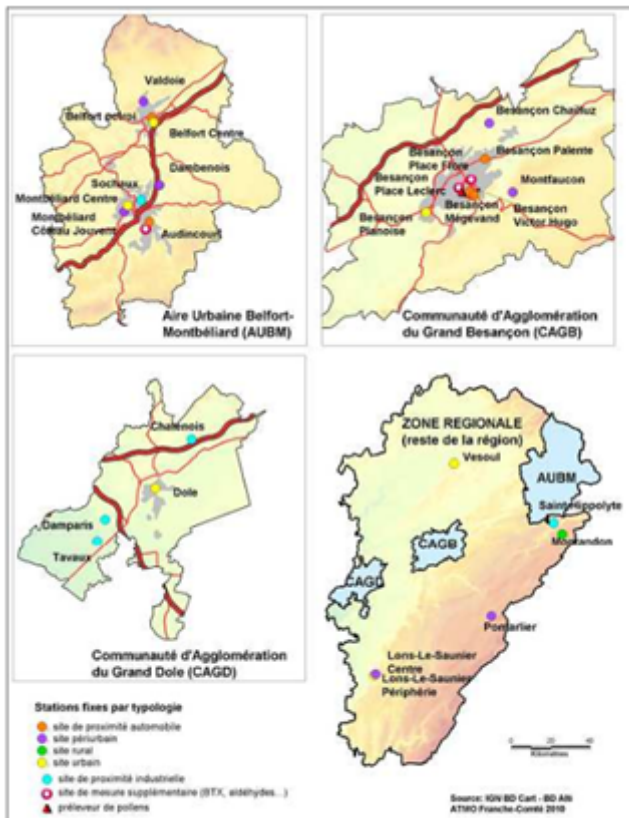
La surveillance de la qualité de l'air est réalisée sur tout le territoire national par 33 associations (AASQA) agréées par le ministère.

Le suivi de la qualité de l'air sur la région Franche-Comté est assuré par ATMO Franche-Comté agréée AASQA - Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air. Elle assure la surveillance des polluants de l'air grâce à :

- Une vingtaine de stations fixes automatisées réparties sur l'ensemble de la région, soit environ 50 analyseurs entièrement automatisés.
- Un dispositif mobile de mesure constitué de trois remorques et d'un camion laboratoire.

Ce dispositif flexible permet au réseau franc-comtois de compléter la connaissance des phénomènes de pollution sur l'ensemble de la région.

Huit types de polluants sont suivis de façon régulière par ATMO. Il s'agit : des particules fines (PM10 et PM2.5), de l'ozone (O3), des oxydes d'azote (NOx), du dioxyde de soufre (SO2), du benzène (C6H6) qui appartient aux COVNM, des aldéhydes, des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et des métaux lourds.



Dispositif de mesures par stations fixes en Franche-Comté au 1^{er} janvier 2010
(Source: ATMO Franche-Comté, PSQA 2010-2015)

© Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

- Plan de site
- Mentions légales
- Authentification

URL source: <http://perfc.dev02.linalis.com/diagnostic-thematiques/les-outils-de-mesure-de-la-qualite-de-lair-en-franche-comte>